

# Une expertise risque grave à la Sam Montereau (77)

Le 4 mars 2020 un accident tragique est survenu sur le site. Une poche d'acier de 145 tonnes en fusion est tombée pendant son transport. Un collègue qui était sur un poste de préparation des poches en contre-bas est décédé, le pontier a été blessé physiquement et psychologiquement.

Dès le drame, le CSE a démarré une enquête. Plusieurs réunions ont été réalisées en collaboration avec la Direction. Les premiers résultats de l'enquête présentés par la Direction contenaient des analyses tronquées, des faits non identifiés et contradictoires, le comportement des travailleurs était mis en avant sans interroger l'organisation. Le CSE a décidé de faire appel à un expert agréé.

**Le cabinet CADECO**, représenté par Jean-Pierre LECHEVIN, a mis tout son savoir-faire et son professionnalisme pour réaliser cette mission. Il nous a apporté un regard nouveau sur la façon d'appréhender la sécurité et les risques professionnels. Il nous a permis de comprendre des éléments de la complexité du travail, sans porter de jugements de valeurs sur les individus et quitter le terrain de la culpabilisation. Il a su aller à la rencontre de tous les salariés pour échanger au sujet de leur travail, de l'encadrement aux exécutants. Son travail objectivé n'a pas pu être critiqué et remis en question par la direction.

Le rapport rendu par **CADECO** fait l'analyse d'une quarantaine de faits significatifs qui ont contribué à l'accident et des premières solutions mises en œuvre. L'approche par le travail dans tout son ensemble apporte un regard différent sur ce qu'on vit dans l'aciérie et les incidences sur la santé physique et mentale.

La Direction a été obligée d'intégrer les préconisations du rapport avec un plan d'action en réponse à la vingtaine de propositions de prévention. Tout est loin d'être parfait, mais des changements notables sont réalisés. Par exemple : le chemin de roulement du pont va être changé, le poste au sol de préparation des poches va être déplacé, mais les hypothèses actuelles de sa localisation ne sont pas encore satisfaisantes.

Les élus avec les travailleurs doivent rester vigilants pour les suites données à chaque point, notamment pour freiner les périodes où les travailleurs se retrouvent à transiger entre sécurité et la course effrénée pour ne pas arrêter la coulée continue.

L'expertise aura un impact sur le dossier judiciaire en cours d'instruction. L'inspection du travail, voire le procureur seront attentifs aux suites. **Il est temps que l'on n'incrimine plus injustement des travailleurs pour ne pas cacher les problèmes d'organisation et d'intensification du travail.**

Nous sommes reconnaissants du travail accompli par M. LECHEVIN du cabinet CADECO. Il nous a fait prendre conscience du chemin à parcourir pour arriver à des résultats probants en matière de sécurité au travail et le remercions.

**Stéphane et Sébastien** élu CGT du CSE

## Le mot de l'expert

### Renforcer le recueil de faits, quitter le terrain des jugements pour l'analyse de l'accident

L'arbre des causes doit aider à identifier la conjonction des antécédents qui ont conduit à une situation accidentelle, ceci afin d'être en mesure de formuler des préconisations pour éviter non seulement le renouvellement de l'accident, mais aussi et surtout prévenir toutes situations où des antécédents identifiés pourraient rentrer en compte dans la survenue d'un autre accident.

Il est trop fréquent de voir, dans les entreprises, une collecte des faits retranscrite dans les analyses, sujette à contestation ou à minima réduite au fait survenu juste avant l'accident. Ce type « d'insuffisance » des faits est une dissimulation et une volonté de recherche de coupables. Il ne s'agit pas d'ignorer des erreurs humaines dans un accident, mais plutôt de les appréhender dans toutes leurs complexités, tout en les mettant en regard des structures ou des barrières organisationnelles censées les prévenir. On ne s'intéresse jamais à l'homme isolé. On se centre sur les interactions entre les différents éléments qui constituent le système de travail et l'organisation.

Si l'on culpabilise les individus, que ce soit l'encadrement ou les opérateurs, ils auront tendance à transformer les faits, ils refuseront de parler, d'expliquer ce qui a pu se passer, par crainte d'être accusés. Cette insistance sur la responsabilité personnelle de l'individu pousse chacun à se « couvrir » comme c'est le cas à Sam Montereau.

Un des principes essentiels de la méthode est de ne pas s'arrêter aux causes immédiates et de rechercher les causes plus lointaines. Ce principe est peu ou pas mis en œuvre dans de nombreuses analyses d'accidents. Le fait de ne pas mettre au jour tous les éléments qui ont concouru à la survenue de l'accident empêche l'identification précise des risques.

La connaissance du travail effectif repose obligatoirement sur l'analyse du travail réelle et montre comment les différents déterminants qui ont conduit à la situation accidentelle sont incarnés dans la réalisation de l'accident.

La démarche est de même nature pour l'analyse des risques organisationnels, où les incidences sur la santé prennent les dimensions d'une pandémie.

Si vous voulez réaliser une expertise risques graves ou projet important, pour préparer la démarche, prenez contact en amont avec le cabinet d'expertise, comme celui de CADECO.



Transport d'une poche d'acier de 145 tonnes avec des postes de travail au sol.